



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023-110**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de conseillers :

- en exercice: 19
- présents : 17
- votants : 17
- absents : 2

**Du mardi 19 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 19 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

### OBJET

**Gratification pour un départ à la retraite d'un agent de la Commune de Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT DESRY, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 décembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 14 décembre 2023

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à l'occasion des vœux aux personnels, il y a lieu de prévoir une gratification pour Madame Isabelle EMERY, Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à la Commune de Bourbonne les Bains, ayant fait valoir son droit à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> février 2023, sous forme de bon d'achat de 500.00 €, à faire valoir sur la Commune de Bourbonne les Bains.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver la gratification pour cet agent.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la gratification, sous forme de bon d'achat de 500.00 € à un agent pour son départ à la retraite et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 21 décembre 2023

Le Maire  
  
Monsieur André NOIROT



La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER